

1
(N° 100.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 JANVIER 1846.

Fixation des limites entre les communes de MOULBAIX et de SAINT-AMAND,
(province de Hainaut) ⁽¹⁾.

Rapport fait, au nom de la commission ⁽²⁾, par M. ORBAN.

MESSIEURS,

Le projet de loi qui vous est soumis a pour objet de régulariser un changement de peu d'importance apporté à la limite séparative des communes de Moulbaix et de St-Amand, lors des opérations cadastrales effectuées en 1825. Les conseils communaux intéressés ayant donné leur consentement à cette rectification de limites et le conseil provincial ayant émis un avis favorable, nous avons l'honneur de vous en proposer l'adoption.

Le rapporteur,
ORBAN.

Le président,
FALLON (ISIDORE).

(¹) Projet de loi, n° 19.

(²) La commission était composée de MM. FALLON, *président*, LOOS, PIRMEZ, TUYRIEN et ORBAN.
